

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE
Nombre de Conseillers : En exercice : 37 Présents : 30 Pouvoirs : 5 Votants : 35 Pour : 35 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0  N° CC 187 /2017	L'an deux mille dix-sept, le <b>11 avril à vingt heures</b> , le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCUR, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD  <b>Date de convocation</b> : 05 avril 2017  <b>Présents</b> : Mmes Marthe CUTELLE, Mylène DUCLOS, Carine LAVAL, Christine VIONNET, Corinne GUISEPPIN, Estélita LACHENAL Mrs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Jean-Marc LAGRIFFOUL, Christian VERMELLE, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Bruno PENASA, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MACHARD, Jean VIOLLET, André-Gilles CHATAGNAT, Patrice GAILLARD,  <b>Pouvoirs</b> : Mme Paulette LENORMAND donne son pouvoir à M. Gilles PILLOUX, Carole BRETON donne son pouvoir à Mylène DUCLOS, Bernard CHASSOT donne son pouvoir à Patrice GAILLARD, Gilles PASCAL donne son pouvoir à Bernard REVILLON, Pascal COULLOUX, donne son pouvoir à Emmanuel GEORGES  <b>Absents excusés</b> : Anne-Marie BAILLEUL, Grégoire LAFEVERGES, Alain CHAMOSSET.  Mme Corinne GUISEPPIN a été élue secrétaire de séance

**Objet : ZAE Semine ; Délibération pour avenant Téractem**

Vu la loi n°2015-991 portant nouvelle organisation du territoire de la République (NOTRe) du 7 août 2015.

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2016-0091 en date du 13 décembre 2016 portant fusion de la Communauté de communes du Pays de Seyssel, de la Communauté de communes de la Semine et de la Communauté de communes du Val des Usse.

Considérant que la loi portant sur la nouvelle organisation du territoire de la République (NOTRe) supprime la notion d'intérêt communautaire pour les zones d'activités économiques (ZAE) et que celles-ci sont intégralement de la compétence des Communautés de Communes au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

M. le Président propose que suite à la dissolution de l'ancienne Communauté de Communes de la Semine et à la création de la Communauté de Communes Usse et Rhône, il soit signé un avenant avec l'assistant à maîtrise d'ouvrage de la collectivité pour le suivi des ZAC I, ZAC II et ZAC III de la Semine, Téractem, afin d'entériner le fait que la nouvelle collectivité est la Communauté de Communes Usse et Rhône.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- ACCEPTE de prendre un avenant avec l'assistant à maîtrise d'ouvrage Téractem pour la gestion des trois zones d'aménagement concertées de la zone d'activités économiques de la Semine,
- AUTORISE le Vice-président délégué au développement économique à signer cet avenant.

Le Président

Paul RANNARD



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le président, Paul RANNARD

